

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 31/03/2021	Dossier complet le : 31/03/2021	N° d'enregistrement : 2021-0453

1. Intitulé du projet

Système d'assainissement collectif des eaux usées : Station d'épuration (STEP) de Dillon (filière 1 et filière 2)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : ODYSSEI REGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Judes CHRISTINE Président Directeur général

RCS / SIRET :

4	5	1	5	6	4	2	9	8	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances	=> Collecteurs amont d'eau usée correspondant à des tuyaux gravitaires ou par refoulement sur plusieurs kilomètres, dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est susceptible d'être > à 2000m ² .
24. Système de collecte et traitement des eaux résiduaires a) b)	=> STEP de capacité comprise entre 10 000 et 150 000 EH : environ 85 000 EH. => STEP située dans la bande littorale de cent mètres.
26. Stockage et épandage de boues et d'effluents	=> Stockage de boues du système d'assainissement et évacuation vers unité de valorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet consiste en l'exploitation de la station d'épuration de Dillon (plus grosse station d'épuration de la Martinique) de type boues activées avec aération prolongée par turbines divisée en 2 filières :

- Dillon F1 (25000 EH) : alimentée par des postes de refoulement en réseau et équipée d'un concentrateur de boues et de 2 unités de centrifugation pour la déshydratation.
- Dillon 2 (60000 EH) : alimentée par des postes en réseau (dont le principal fonctionne comme un déversoir d'orage) et équipée d'une stabilisation des boues, oxydation par turbines, d'un concentrateur de boues et 2 unités de centrifugation communes à l'unité de traitement de Dillon 1.

Le réseau de collecte (type séparatif) associé se compose en amont de la station :

- d'une UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange issues de fosses septiques et refoulées jusqu'à la STEU de Dillon.
- d'un bassin de collecte : collecteurs d'eaux usées (tuyaux qui peuvent être gravitaires ou par refoulement) et postes de refoulement (cuves accueillant les eaux usées et les refoulant via des pompes et potentiellement équipés d'un trop plein déversant les eaux usées lors d'épisode pluvieux marqué).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de traiter les eaux usées en provenance de l'UTMV et du bassin de collecte en amont de la STEP de Dillon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est prévu dans la mesure où le système d'assainissement est en cours d'exploitation depuis plusieurs années. La présente demande d'examen s'inscrit dans un contexte de régularisation des infrastructures existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet consiste en un système d'assainissement collectif permettant la collecte et le traitement par la STEP de Dillon des eaux usées provenant de l'UTMV et du bassin de collecte situés en amont.

A

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la Loi sur l'eau (rubriques 2.1.1.0 et 2.1.3.0 et potentiellement rubrique 3.2.2.0). A cet effet, il fait l'objet d'une procédure administrative de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité Station d'épuration Dillon filière 1 / Capacité Station d'épuration Dillon filière 2	25 000 EH / 60 000 EH
Nombre estimé de postes de refoulement Dillon F1 / Dillon F2	7 dont 2 maîtres / 14 dont 2 maîtres
Volume utile dégrilleurs Dillon 1/ Dillon2 (longueur 25m / largeur 9m / hauteur 5.60m)	71m3 / 245m3
Volume utile des bassins d'aération (diamètre 41.2m / hauteur 5.90m)	6000m3
Volume utile du clarificateur (diamètre 26.9m / hauteur 2.5m)	1580m3
Volume utile de l'épaississeur de boues Dillon 1/ Dillon 2 (diamètre 10 / hauteur 4m)	280m3 / 371m3
Volume utile des puits de recirculation Dillon 1 / Dillon 2	50m3 / 77m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de la pointe des Grives
Dillon
97200 Fort-de-France

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 1° 02' 45" W Lat. 14° 35' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :
 Fort-de-france

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Fort-de-France		
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de zones humides recensées à l'inventaire 2012 correspondant aux bacs aquacoles de la STEP. La STEP de Dillon elle-même se situe en dehors de toute zone humide naturelle, mais à proximité immédiate d'une Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (type mangrove boisée).

A

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Le PPRN de la commune de Fort de France a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2002 et approuvé par arrêté préfectoral n°043434 du 22 novembre 2004. Sa révision a été prescrite par arrêté préfectoral n°11-03174 en date du 19 septembre 2011. La commune de Fort-de-France est donc couverte par un PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2013.

La commune est aussi couverte par un PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2013.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

La STEP se situe à proximité immédiate de sites pollués ou potentiellement pollués (COLAS et METAL DOM).

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La STEP produit des graisses et des boues évacuées vers une unité de valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La STEP de Dillon s'implante en milieu fortement urbanisé et anthropisé marqué par le secteur industriel bien représenté (port, sites industriels de COLAS et METAL DOM). S'implantant en continuité des sites industriels existants, la STEP de Dillon n'est pas de nature à nuire aux continuités écologiques locales. Le site d'implantation de la STEP prend place en limite immédiate d'une zone de mangrove boisée, mais n'est pas de nature à induire en phase d'exploitation une perte d'habitats naturels ou un dérangement d'espèces de la faune et la flore terrestre, ni aquatique considérant les rejets à l'embouchure de la rivière Monsieur en mer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa inondation nul sur la majeure partie des parcelles d'implantation de la STEP mais fort en frange ouest et sud de celles-ci. Aléa Submersion centennale moyen et décennal nul sur la majeure partie des parcelles d'implantation de la STEP mais forts en frange ouest et sud. Aléa Mouvement de terrain faible à nul Aléa Liquéfaction fort Aléa Tsunami et Aléa Séisme. Zone réglementaire jaune en majeure partie (ponctuellement orange bleue)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de camions pour l'évacuation des boues vers l'unité de valorisation. Trafic léger des agents ODYSSI venant effectuer la maintenance des installations et infrastructures du réseau.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des unités de centrifugation notamment, ne constituant pas une nuisance sonore supplémentaire et notable en tant que telle, considérant le contexte d'implantation (route fréquentée, allers et venues de camions fréquentant les autres sites industriels).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui rejets des eaux résiduaires traitées dans le milieu récepteur (embouchure de la Rivière Monsieur dans la Baie de Fort-de-France).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boues issues du système d'assainissement évacuées dans une unité de valorisation.

4

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Distance de la STEP aux habitations.

Auto-surveillance du système de collecte.

Auto-surveillance du système de traitement des eaux usées.

Surveillance du milieu récepteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le système d'assainissement collectif et la STEP de Dillon ont pour objet de traiter les eaux résiduaires susceptibles de rejoindre le milieu naturel récepteur (embouchure de la Rivière Monsieur en Baie de Fort-de-France Nord dont l'état est médiocre). Les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et du milieu aquatique seront par ailleurs traités par le biais du Dossier de demande d'Autorisation Environnementale au sein duquel il sera constitué un document d'incidences. Il n'apparaît donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences cumulées au regard des éventuels rejets en provenance des autres sites en fonctionnement comme le port de commerce ou les sites de la Zone industrielle de la Pointe des Grives.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

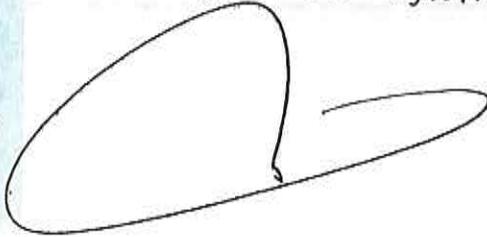
Fait à

fort-du-France

le.

31/03/21

Signature





PLAN DE SITUATION DE LA STEP DE DILLON



PLAN DES ABORDS DE LA STEP DE DILLON



PLAN DES ABORDS DE LA STEP DE DILLON



PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Prises de vue du paysage d'implantation de la STEP (17/03/2021)

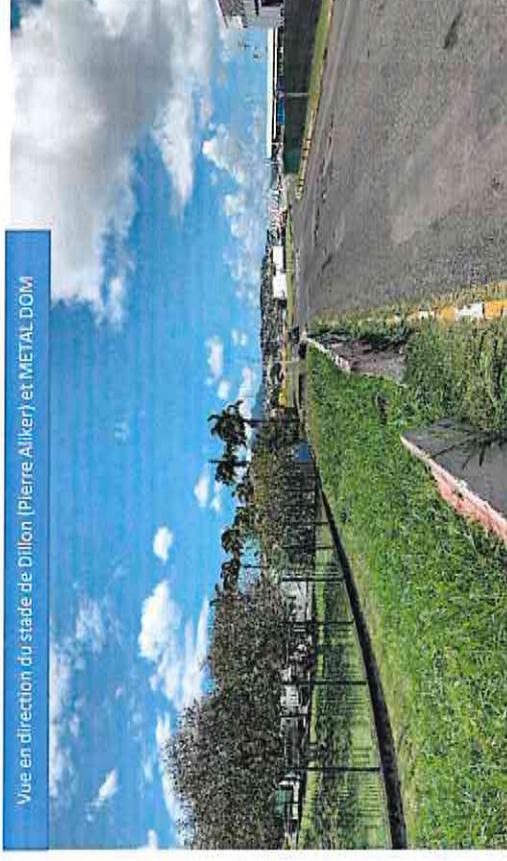
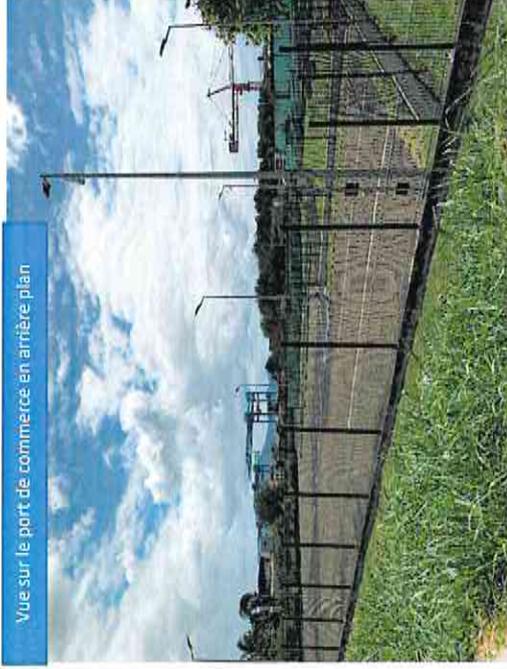


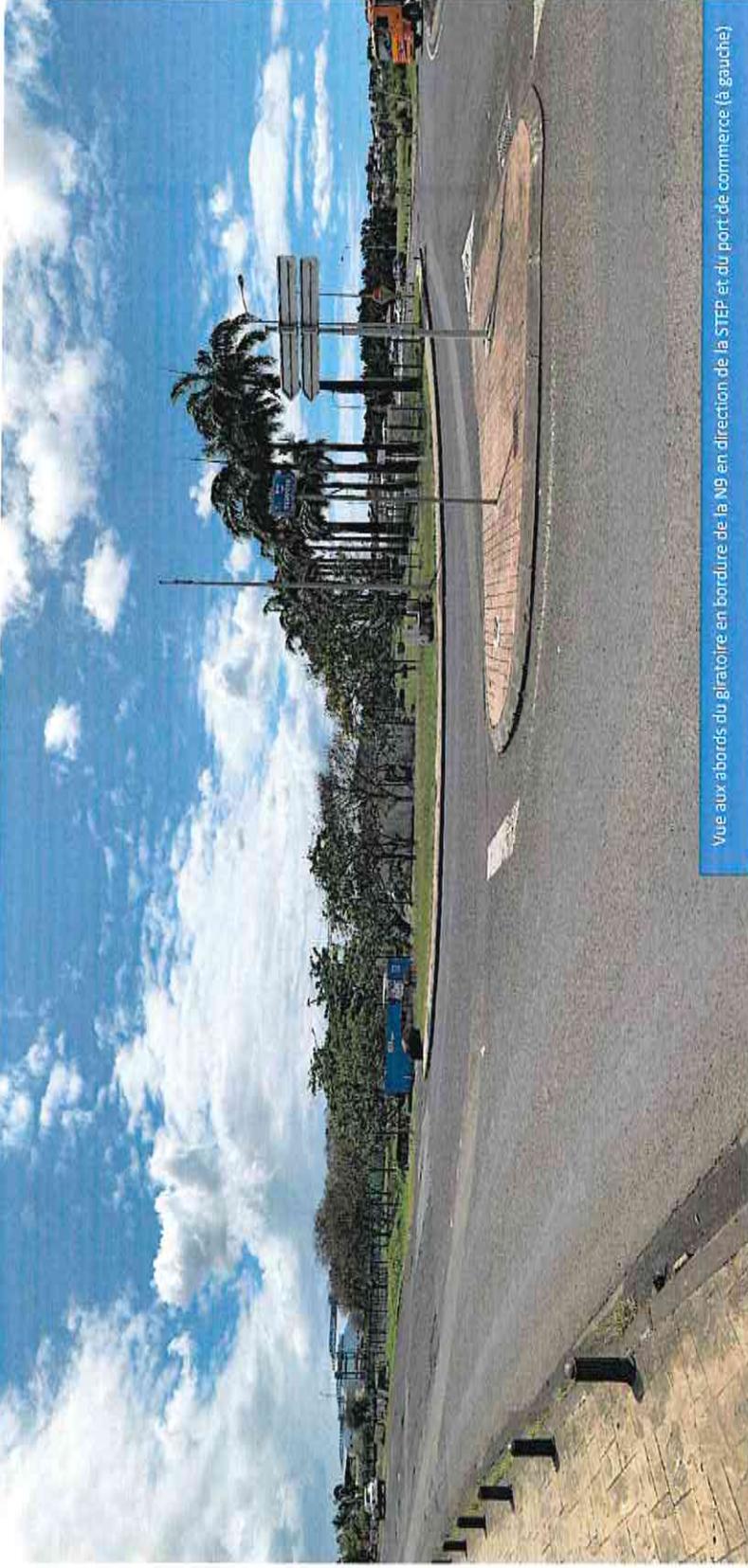
Figure 1 : Localisation des prises de vue [©Google Maps]



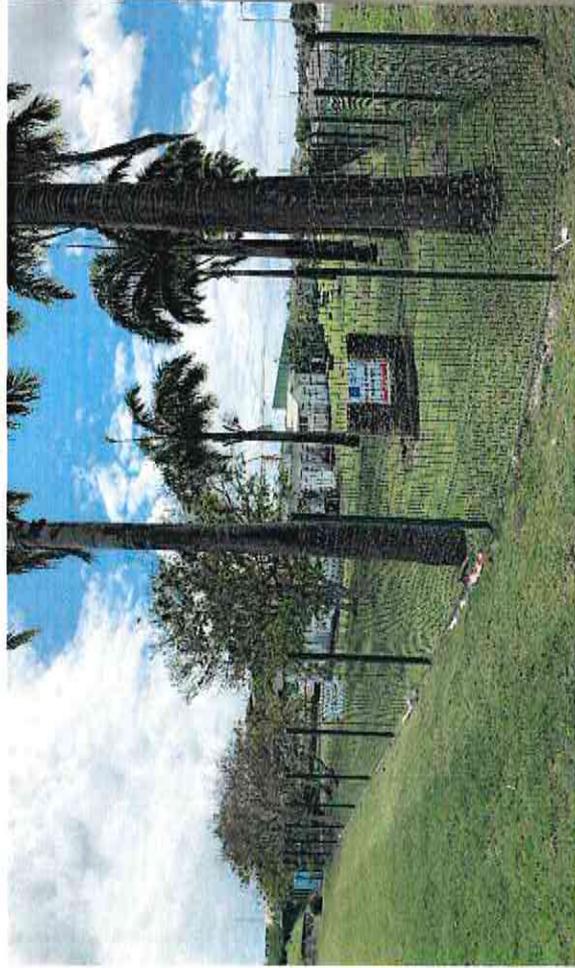
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



Figure 2 : Localisation des prises de vue (©Google Maps)



Vue aux abords du giratoire en bordure de la N9 en direction de la STEP et du port de commerce (à gauche)



Vue panoramique aux abords du giratoire en bordure de la N9 en direction de la STEP et du stade Pierre-Allier (à droite)

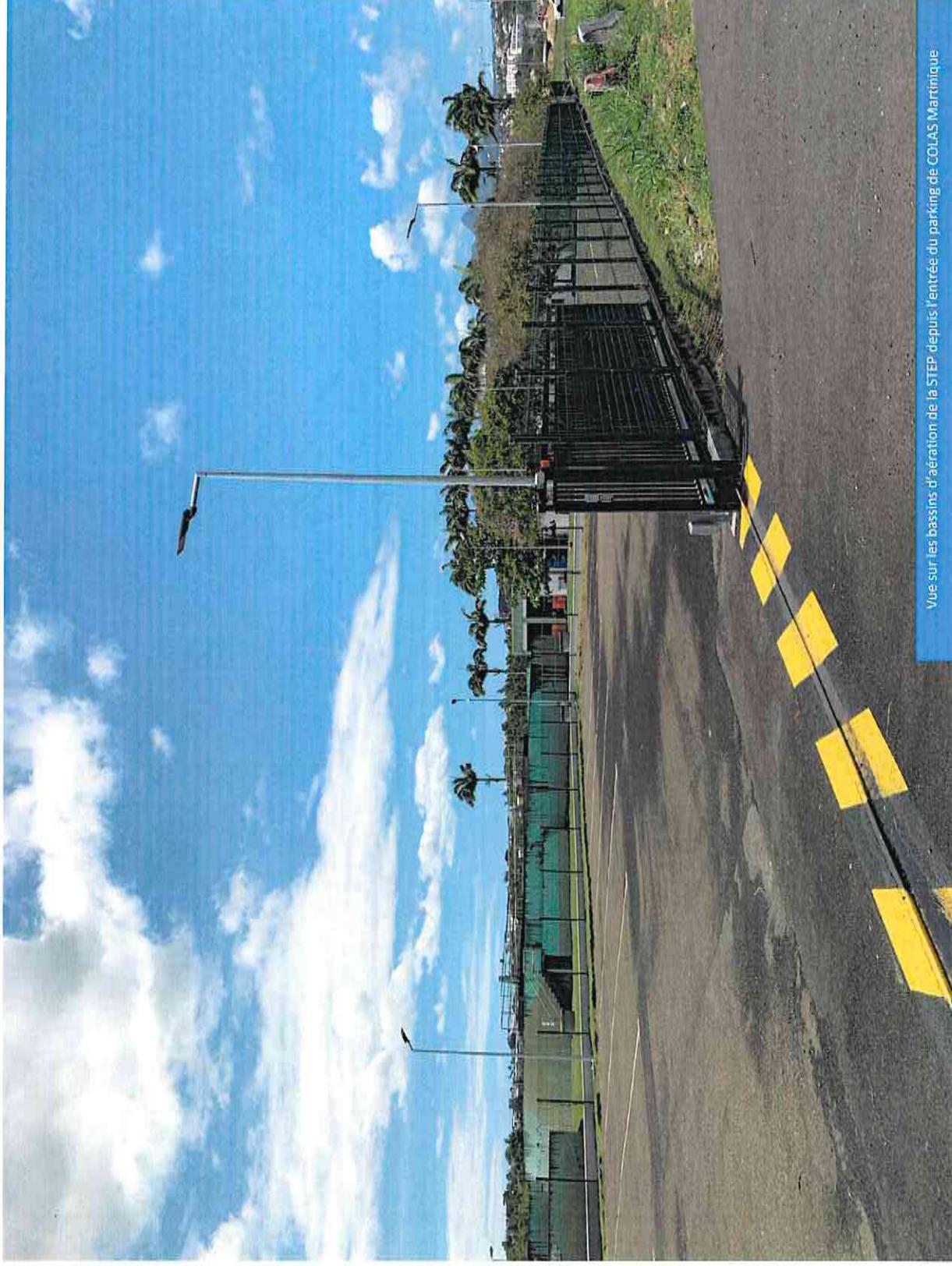
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



Vue aux abords du giratoire en bordure de la N9 en direction de la STEP et d'ARCELOR MITTAL (à gauche)

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

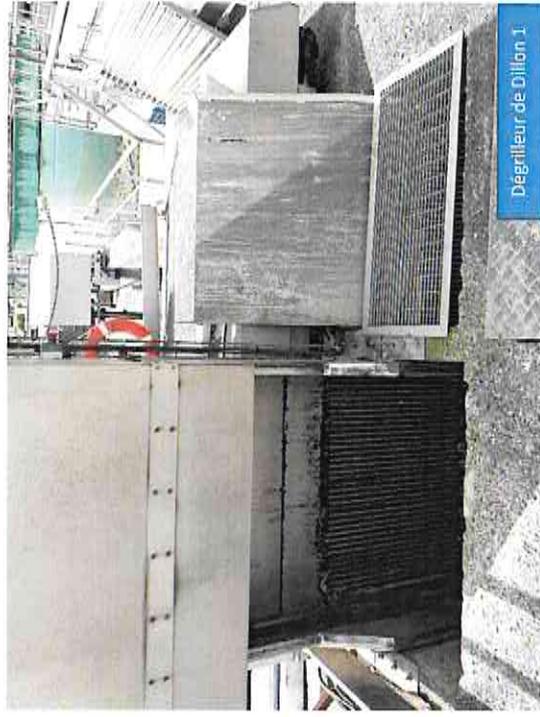
Prises de vue de l'environnement proche de la STEP (17/03/2021)



Vue sur les bassins d'aération de la STEP depuis l'entrée du parking de COLAS Martinique

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Prises de vue de l'environnement proche de la STEP (20/08/2020)



Dégrièvement de Dillon 1



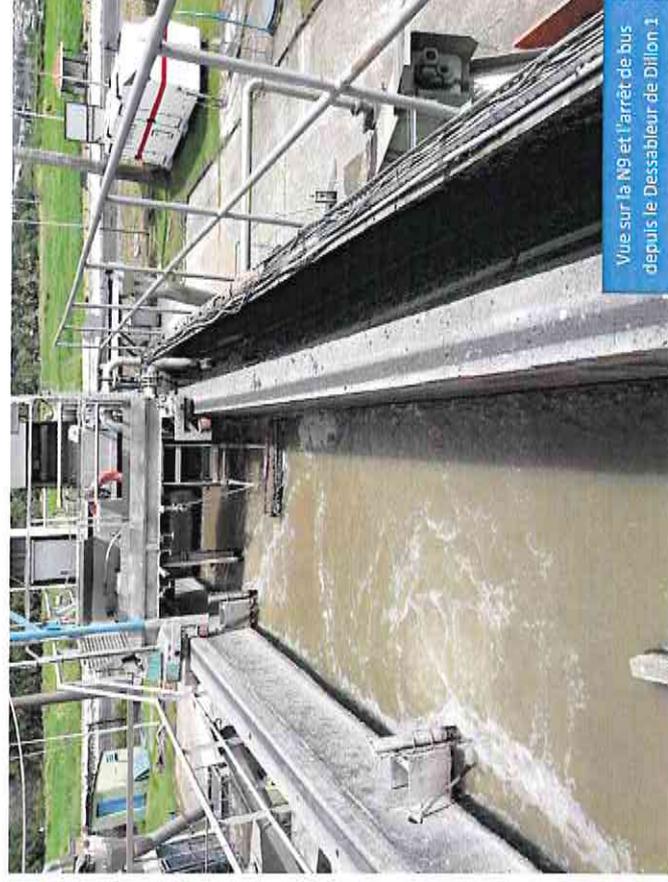
Dégrièvement de Dillon 1



Dégrièvement de Dillon 1

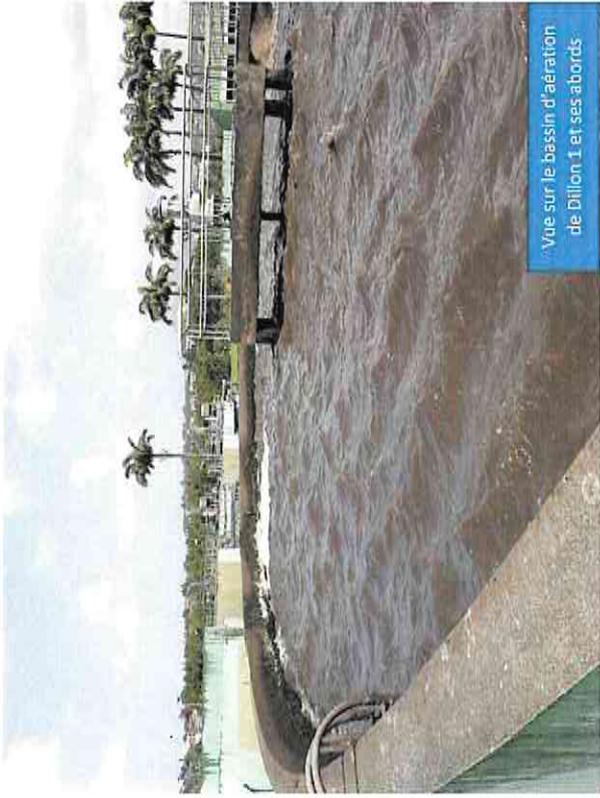


Vue sur la N9 et le stade depuis le Dégrièvement de Dillon 1



Vue sur la N9 et l'arrêt de bus depuis le Dessableur de Dillon 1

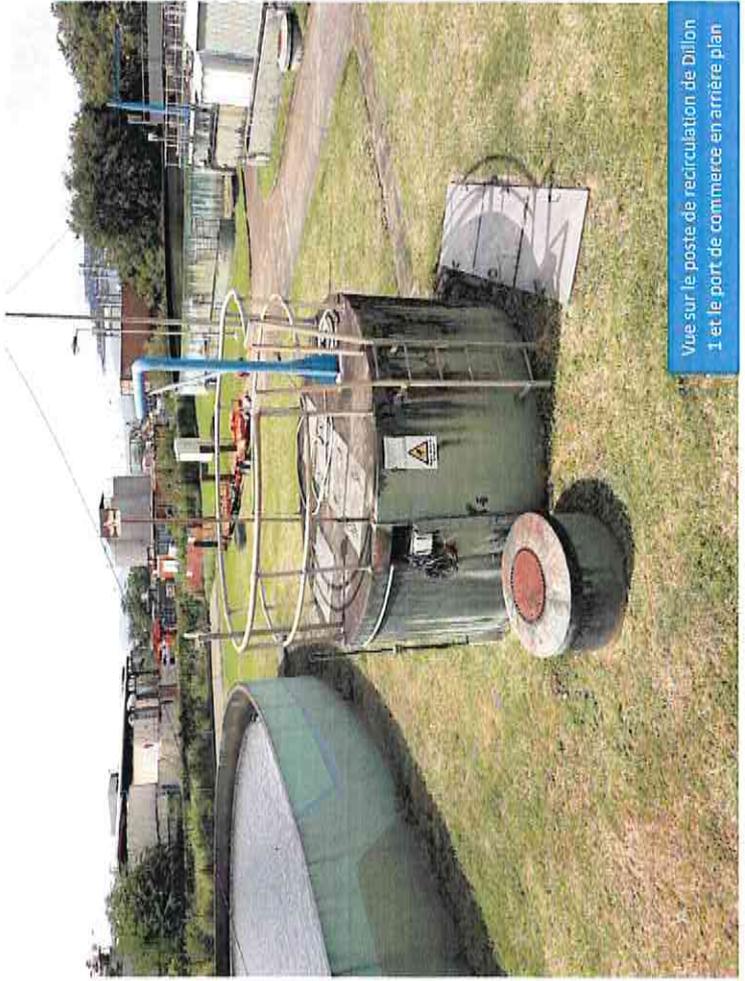
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



Vue sur le bassin d'aération de Dillon 1 et ses abords



Vue sur le clarificateur de Dillon 1 et ses abords (sites industriels et immeuble d'habitation en arrière plan)



Vue sur le poste de recirculation de Dillon 1 et le port de commerce en arrière plan



Vue depuis l'épaisseur de boues de Dillon 2 et les immeubles d'habitation en arrière plan

DECOUPAGE DU BASSIN DE COLLECTE

Source : Saège - ORTHOPHOTO (année 2017)

Caractéristiques	
Nb bat. estimé :	5051
EH estimé :	69000
Nb de sous bassin :	20

